



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 27 mai 2026
Nombre de conseillers présents : 39	
Nombre de suffrages exprimés : 42 dont : 3 pouvoirs	

SÉANCE DU 02 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Agoulin (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Claudine BARNERIAS, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Marc CARRIAS, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Christian CHAVAROUX, Christophe CLEMENTE, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Stéphane HOUSIER, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Olivier PARADIS, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Astrid ZANUTTO, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Elodie BIGAY-MARTINS (suppléant de Guillaume LAURENT), Philippe ROUGERON, Sandrine CHANEBOUX FERRANDON

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Stéphane CHABANON, Pascale MORIN a donné pouvoir à Astrid ZANUTTO, Laurence WANG-WAH a donné pouvoir à Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER,

Absents représentés :

Loïc CHATARD, Guillaume LAURENT

Absents :

Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Cécile GILBERT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CESSAC

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_118 : Ressources humaines - Création de postes
--

Fonction publique - Personnels contractuels

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.332-24 à L.332-26,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent afin de pouvoir recruter un agent contractuel pour mener à bien le projet de mise en place d'un futur service de transport et d'un plan vélo,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent afin de pouvoir recruter un agent contractuel pour mener à bien le projet d'animation des politiques territoriales à destination des centres-bourgs pour la création de scénarios d'aménagement des espaces publics,

Il est proposé la création de deux emplois non permanents à compter du 1^{er} juillet 2026 :

- 1 poste dans le grade de rédacteur, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet pour mener à bien le projet suivant :

Mise en place d'un futur service de transport :

- Contribuer au lancement du service (marché public, subvention, paramétrage des outils, sollicitation des acteurs...)
- Suivre au quotidien le service : remontée des dysfonctionnements, lien avec la plateforme de réservation et avec les usagers du service.
- Assurer la communication et l'animation du service pour en assurer la bonne appropriation et réussite :
- Gestion et suivi des campagnes de communication
- Organisation de réunions de présentations du services (élus, mairies, services, partenaires, associations, usagers...)
- Conception d'animation régulières auprès des usagers
- Organisation d'évènement (semaine de la mobilité...)

Mise en place d'un plan vélo :

- Mise en œuvre et suivi du plan vélo
- Réalisation en interne des actions du plan vélo (identification du jalonnement nécessaire, animations vélo ...)

- 1 poste dans le grade de technicien, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet pour mener à bien le projet suivant :

Animation des politiques territoriales à destination des centres-bourgs :

- Reprise des projets proposés par Axe Saône dans les plans-guides des 3 bourgs PVD
- Accompagnement des communes pour la création de scénarios d'aménagement des espaces publics : esquisses
- Actions d'animation et de participation du public : habitants, commerçants, services pour prise en compte des usages et des attentes, ou autres usagers si nécessaire (par exemple enfants ou parents d'élève pour la végétalisation des cours d'école)
- Accompagnement des communes de l'idée au cahier des charges du marché public de travaux

Ces emplois non permanents seront occupés par deux agents contractuels recrutés pour une durée déterminée de 18 mois.

La rémunération des agents sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Celle-ci sera comprise pour chacun entre les échelons 9 et 11 de la grille indiciaire du grade de recrutement .

Ces postes étant temporaires, ils sont exclus du dispositif RIFSEEP.

Après avoir procédé au vote, le conseil,

DELIBERE

Article 1 :

Un poste de technicien à 35/35^{èmes} est créé pour une durée de 18 mois.

Article 2 :

Un poste de rédacteur à 35/35^{èmes} est créé pour une durée de 18 mois.

Article 3 :

La rémunération pour les postes créés ci-avant est à fixer entre l'échelon 9 et l'échelon 11 de la grille indiciaire du grade de recrutement.

Article 4 :

Le président est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Délibéré à 35 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre CESSAC

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement